

29 décembre 1964. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Club des jeunes de Moncoutant**. But : compléter l'œuvre d'éducation entreprise dans la famille, à l'école, dans le milieu social en offrant à l'adolescent et à l'adulte, à l'occasion de leurs loisirs, des moyens d'éducation et de culture ; développer parmi les adolescents et les adultes la pratique méthodique et rationnelle de l'éducation physique et des sports. Siège social : chez Mlle Sireau (Edith), gare de Moncoutant.

31 décembre 1964. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **La Ligue du Poitou de hand-ball**. But : organiser, développer et contrôler, dans le cadre des statuts et règlements de la Fédération française de hand-ball, la pratique du hand-ball dans tous les départements composant son territoire. Siège social : 7, avenue de Limoges, Niort.

31 décembre 1964. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Comité départemental d'athlétisme des Deux-Sèvres**. But : organiser, sur le territoire du département, toutes épreuves et manifestations de propagande ou de sélection par délégation de la Ligue du Poitou de la Fédération française d'athlétisme et administrer, conformément aux règlements fédéraux, les clubs en sections affiliées. Siège social : 7, avenue de Limoges, Niort.

4 janvier 1965. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Syndicat d'initiative de la Forêt-sur-Sèvre**. But : étudier les mesures propres à augmenter la prospérité de la Forêt-sur-Sèvre et en poursuivre la réalisation. Siège social : mairie de la Forêt-sur-Sèvre.

## TARN

4 janvier 1965. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Tennis-Club albigeois**. But : pratique du sport du tennis. Siège social : rue de la Temporalité, Albi.

## VAR

29 décembre 1964. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association d'éducation populaire des séminaires du Var**. But : contribuer à la marche des séminaires pour leur fonctionnement et leur recrutement ; prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus indiquées ; recevoir tous dons et legs. Siège social : 14, rue de l'Almanarre, Hyères.

## VAUCLUSE

16 décembre 1964. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Comité de quartier de la cité d'Hermitage**. But : faire aboutir par les voies légales les desiderata collectifs et particuliers des locataires tant au point de vue matériel que social et moral. Siège social : n° 27, H.L.M. Serres, Carpentras.

22 décembre 1964. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Foyer des jeunes et d'éducation populaire**. But : éducation populaire ; défense de l'école laïque et de la laïcité. Siège social : école de garçons, Fontaine-de-Vaucluse.

29 décembre 1964. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Association des amis et anciens de l'école libre**. But : aide financière et morale au comité des écoles libres de Mazan et entretien des liens d'amitié entre les anciens élèves. Siège social : place de l'Esplanade, Mazan.

30 décembre 1964. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Stock-car-Club islois**. But : organiser des rencontres sportives et faire connaître ce sport. Siège social : café Glacier, cours de la Libération, Isle-sur-Sorgue.

## VENDÉE

23 décembre 1964. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Amicale des anciens d'A.F.N.** But : organisation de séances récréatives et éducatives. Siège social : hôtel de la Boule d'Or, la Jaudonnière.

24 décembre 1964. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Comité départemental de natation**. But : étude des problèmes relatifs à l'organisation générale et au développement des sports de la natation, des plongeurs et du water-polo dans le département de la Vendée. Siège social : piscine municipale, boulevard Hoche, Fontenay-le-Comte.

30 décembre 1964. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Le Coteau**. But : pratique de l'éducation physique, des sports individuels et collectifs, de la préparation militaire ; création d'institutions d'éducation et de culture populaire ; développement des activités de plein air ; organisation des loisirs sous toutes formes. Siège social : salle Le Coteau, Champ-Saint-Père.

## VIENNE

21 décembre 1964. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association d'éducation populaire de la Chaume, à Vouillé**. But : assurer le fonctionnement matériel et moral de l'école libre Notre-Dame-de-la-Chaume de Vouillé et des œuvres scolaires et périscolaires qui s'y rattachent. Siège social : école Notre-Dame, Vouillé.

31 décembre 1964. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **L'Espérance Saint-Cyprien-les-Sables**. But : propager et encourager la pratique du jeu de boules en bois. Siège social : 24, boulevard de la Concorde, Poitiers.

## VOSGES

29 décembre 1964. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des chasseurs de la Forge**. But : répression du braconnage, conservation et protection du gibier, constitution d'une réserve de chasse et destruction des animaux nuisibles. Siège social : mairie de la Forge.

30 décembre 1964. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Chasse de Ménarmont**. But : répression du braconnage, constatation et répression des délits, repeuplement en gibier. Siège social : mairie de Ménarmont.

30 décembre 1964. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Société des chasseurs de Saint-Pierremont « Mon Plaisir »**. But : défendre le gibier contre le braconnage, favoriser le repeuplement par des moyens utiles et appropriés, supprimer les nuisibles. Siège social : mairie de Saint-Pierremont.

## YONNE

22 décembre 1964. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Le Comité artistique de la coiffure de l'Yonne** transfère son siège social du 97, rue de Paris, Auxerre, au 9, rue Allix, Sens.

## GUADELOUPE

21 décembre 1964. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Comité départemental de l'Union française des centres de vacances (U.F.C.V.)**. But : promouvoir, soutenir et favoriser les centres de vacances, les œuvres de loisirs et de grand air. Siège social : 25, rue Descamps, Basse-Terre.

31 décembre 1964. Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **Secrétariat social de la Guadeloupe**. But : promouvoir une action sociale et d'éducation populaire chez les jeunes et chez les adultes. Siège social : 28, rue Peynier, Pointe-à-Pitre.

## MARTINIQUE

21 décembre 1964. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Avenir de Monézie**. But : pratiquer l'athlétisme, l'éducation physique rationnelle et les sports qui en dérivent ; entretenir entre ses membres des relations de bonne camaraderie. Siège social : école de Monézie, Sainte-Luce.

22 décembre 1964. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Association sportive Shooting Star**. But : pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : chez M. Ettenat (Jean-Claude), 1,500 km, route de Bellevue, Fort-de-France.

28 décembre 1964. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Racing-Club du Morne Vannier**. But : développer, maintenir et accroître les aptitudes physiques des participants et la bonne camaraderie entre ses membres. Siège social : chez M. Legreta, Morne Vannier, Fort-de-France.

31 décembre 1964. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Groupeement de producteurs d'ananas de la Martinique**. But : défendre les intérêts généraux de ses membres et de tous ceux qui contribuent à la production de l'ananas. Siège social : 23 bis, rue Victor-Sévère, Fort-de-France.

## ASSOCIATIONS ETRANGERES

Décret-loi du 12 avril 1939.

## LOIRE

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 avril 1963 : page 3559, 1<sup>re</sup> colonne, 4<sup>e</sup> annonce, **Club franco-allemand du Roannais**, au lieu de : « 28 mars 1963. Déclaration à la préfecture de la Loire. », lire : « 23 mars 1963. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Loire le 30 mars 1963.) ».

## NIÈVRE

17 décembre 1964. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Nièvre le 21 décembre 1964.) **Fédération internationale des associations d'éleveurs de la race bovine charolaise**. But : échanger les résultats des expériences mutuelles en ce qui concerne tous les problèmes importants de l'élevage ; harmoniser les méthodes de travail de sélection ; favoriser l'échange des animaux reproducteurs ; collaborer à toutes organisations de recherches zootechniques de chaque pays ; centraliser les informations mutuelles et en assurer la diffusion ; étudier et éventuellement assurer la propagande en faveur de la race charolaise ; représenter les intérêts de la race charolaise sur le plan international. Siège social : 9, rue Gambetta, Nevers.